

Département
Meurthe et Moselle
Arrondissement
NANCY
Canton
SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 29 mars 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice

29

de présents

23

de votants

28

L'an deux mil dix, le lundi vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABRI, KRIER, MAISTRE

Etait absent : M. CLERC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Melle WOLFARTH à M. CHANUT
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL
Melle DIART à M. CHARPENTIER
Mme PANIS à M. GRANJON
M. LECOMTE à M. GUILLAUME

A l'unanimité, Madame Marie-Noëlle MAISTRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **H. CHANUT**

OBJET

Modification du tableau des effectifs

N°24/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 23 mars 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 mars 2010 et affichage en Mairie le 31 mars 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

Exposé des motifs :

Considérant l'avis favorable des Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion, en date du 2 février 2010 pour les catégories C et du 11 février 2010 pour les catégories B ; à l'avancement de grade des agents de la collectivité et l'intérêt pour la commune de confier de nouvelles activités à ces agents, il est proposé de procéder à la création de 3 postes, à temps complet. Il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création à compter du 01/04/2010 :

- **d'un poste permanent, à temps complet, de Rédacteur chef,**
- **d'un poste permanent, à temps complet, d'Agent de Maîtrise**
- **d'un poste permanent, à temps complet, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe,**

et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2010 de la commune et que les postes d'origine des agents seront supprimés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

AGENTS	CATEGORIE	POSTES CRES	POSTES POURVUS	Dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE		16	13	0
Attaché	A	1	1	
Rédacteur Chef	B	1	1	
Rédacteur	B	3	2	
Adjoint administratifs 1 ^{ère} classe	C	3	2	
Adjoint administratifs 2 ^{ème} classe	C	8	7	
FILIERE TECHNIQUE		19	15	0
Technicien supérieur chef	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	2	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	4	3	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	3	2	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	5	4	
FILIERE MEDICO SOCIALE		5	5	1
Agent spécialisé des écoles mat. 1 ^{ère} classe	C	4	4	
Agent social de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
FILIERE POLICE		2	2	0
Chef de police	C	1	1	
Gardien de police municipal	C	1	1	
PERSONNEL TOUTES FILIERES		42	35	1

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT